

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'égalité réelle dans le cadre des revendications linguistiques des francophones en contexte minoritaire au pays doit reposer sur la qualité de la langue enseignée dans les écoles et sur l'engagement communautaire

Ottawa, le 28 octobre 2013 – Le récent congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a permis de mobiliser les 200 congressistes présents autour de l'enjeu des droits de gestion scolaire.

Lors de ce congrès qui s'est tenu du 24 au 26 octobre à Victoria (Colombie-Britannique), des conférenciers de marque incluant l'ancien juge à la Cour suprême du Canada, l'honorable Michel Bastarache, ont livré un vibrant plaidoyer afin d'encourager les conseils scolaires à faire valoir leurs droits de gestion. « Il ne faut pas faire preuve de complaisance, même si nous avons connu beaucoup de succès devant les tribunaux. En tant qu'élus scolaires, vous êtes interpellés de façon directe par les décisions qui définissent votre mandat de gestionnaires et vous avez une responsabilité claire de devenir les maîtres d'œuvre pour le rattrapage requis afin de nous doter d'un système scolaire de qualité égale à celui de la majorité. L'engagement communautaire est essentiel parce que l'école en est le centre dans le contexte des revendications minoritaires », a soutenu l'honorable Bastarache.

Il a aussi insisté sur le fait qu'en période d'austérité, les gouvernements doivent modifier le processus d'allocation des ressources pour répondre aux besoins des écoles de langue française en contexte minoritaire au pays. Il a ajouté : « Tout changement de processus est vu comme un gain politique pour la minorité et tout changement de nature politique est bien difficile quand il résulte de demandes d'un groupe sans influence politique, même si la revendication est associée à un droit constitutionnel. La cause du Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique est absolument déterminante à ce titre ».



**L'honorable Michel Bastarache avec
le président réélu de la FNCSF,
M. Robert Maddix**

Rappelons que quatre conseils scolaires de langue française au pays ont entamé des recours judiciaires contre leur gouvernement provincial/territorial respectif pour faire valoir leurs droits de gestion scolaire, notamment au chapitre du financement des infrastructures et de l'admission des élèves. Le critique libéral en matière de langues officielles, le député de St-Laurent-Cartierville, Stéphane Dion, également présent au congrès à titre de conférencier, en a profité pour dénoncer l'inaction du gouvernement fédéral dans la cause qui oppose le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique et un groupe de parents codemandeurs contre le gouvernement de cette province. « Il faut que le gouvernement fédéral devienne le champion des langues officielles », a-t-il précisé.

Le critique néo-démocrate en matière de langues officielles, le député d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, a aussi dénoncé le laxisme du gouvernement fédéral relativement à l'application des mécanismes en place pour assurer que les fonds alloués versés aux provinces et territoires pour l'éducation en langue française est bel et bien dépensé à cet effet. « On n'est pas des citoyens de deuxième classe. Il faut que la loi soit respectée. »

Le président la FNCSF, Robert Maddix estime que l'imputabilité est un enjeu de taille. « Il faut s'assurer d'une reddition de comptes de façon à recentrer les investissements vers les besoins des communautés de langues officielles en situation minoritaire. »

(suite en page 2)

Par ailleurs, ce congrès a aussi été l'occasion de souligner la contribution exemplaire d'un conseiller scolaire à l'éducation des francophones en milieu minoritaire par le biais du prix Jean-Robert-Gauthier. Ce prix a été décerné cette année à Monsieur **Jean Lemay**. M. Lemay en est à sa 28^e année en tant que conseiller scolaire. Il connaît fort bien la cause de l'éducation en langue française étant l'un des conseillers scolaires fondateurs du premier conseil scolaire catholique de langue française en Ontario.

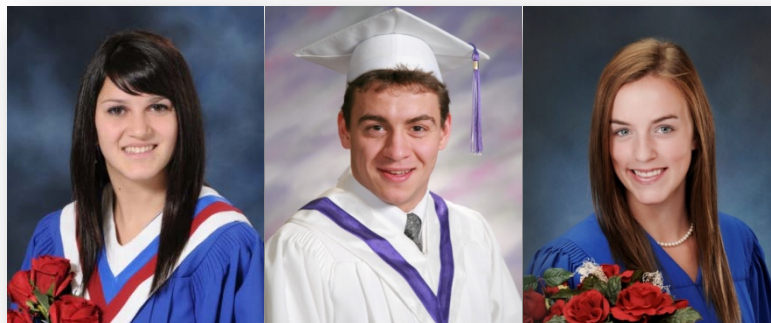


Jean Lemay, lauréat du prix Jean-Robert-Gauthier 2013

Conseiller scolaire depuis 1985, il a été de toutes les batailles et revendications pour que les francophones obtiennent la gestion de leur système scolaire dans l'Est ontarien. Grâce à détermination et celles de ses collègues, le Conseil des écoles séparées catholiques de langue française de Prescott-Russell a vu le jour en 1991 (maintenant connu sous le nom du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien). Au cours de sa vie politique à titre de conseiller scolaire, de vice-président et président du Conseil, M. Lemay a dû composer avec différents gouvernements et ministres de l'Éducation. Malgré ces turbulences, il n'a jamais perdu de vue son objectif ni n'a ménagé efforts et temps pour asseoir le droit à la gestion scolaire des francophones de l'Ontario.

À la retraite depuis 2011, M. Lemay poursuit son implication dans le monde scolaire. Il siège depuis 3 ans comme représentant du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien au sein du conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques. Il est également vice-président de cette association.

Finalement, la réussite académique, le leadership et l'implication communautaire ont aussi été à l'honneur lors de ce congrès grâce aux bourses Paul-Charbonneau, volet éducation, décernées chaque année à des finissants du réseau des écoles secondaires de langue française de la FNCSF issus de trois régions du pays soit le l'Ouest/le Nord, le Centre et l'Est. Ces bourses ont été accordées cette année à **Émilie Laroche** de l'Alberta, **Alexandre Drolet** de l'Ontario et **Sophie Tremblay** du Nouveau-Brunswick.



Ces bourses sont accordées par la Fondation Éduquer en français qui est le fruit d'une collaboration entre la Commission nationale des parents francophones (CNPF) et la FNCSF. À son mandat de faire la promotion de l'éducation et de l'enseignement de langue française au Canada et d'accorder les bourses Paul-Charbonneau, la Fondation compte également offrir un fonds d'appui juridique pour les conseils scolaires francophones qui doivent aller devant les tribunaux pour défendre leurs droits de gestion scolaire.

Rappelons que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones est un organisme sans but lucratif qui représente, au plan canadien, 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens partout au Canada. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à près de 150 000 élèves rassemblés dans plus de 630 établissements scolaires. La FNCSF a pour mission de veiller, en collaboration avec ses partenaires, aux intérêts de son réseau de membres autonomes et des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire afin que tous contribuent à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française au Canada.